

## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 13 novembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

7 novembre 2024

Date de publication  
sur le site internet de la  
ville,

14 novembre 2024

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 23

Votants 28

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER, Mme Fanny GENET-LACAILLE, Mme Steffie HAMEL, M. Luc HITTNER, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Procurations :

Mme Sylvie CHRISTIAENS à Mme Céline CIVES, Mme Émilie DUTOT à Mme Hélène AUBRY, M. Christophe GIRARD à M. Alexandre VOIMENT, M. Paul GONCALVES à M. Lionel DURAMÉ, M. Sylvain HEMARD à Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER.

Excusée : Mme Aurore LAINÉ.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

<b>DL2024-086</b>	<b>Admission en non-valeur de créances irrécouvrables</b>
-------------------	---

Madame la trésorière a proposé d'admettre en non-valeur certaines créances.

Après étude, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables (article 6541) suivantes :

NOM	Objet de la créance	Montant	Décision du Conseil Municipal
Titre n° 371 en 2017	Concession	539,20 €	Approuvé
Titre n° 627 en 2017	Frais garderie novembre-décembre 2016	129,00 €	Approuvé
Titre n° 256 en 2018	Frais de garde pour Melvin	24,03 €	Approuvé
Titre n° 163 en 2019	Part. classe de neige 01/2019	19,63 €	Approuvé
Titre n° 1147 en 2019	Occupation du domaine public	0,10 €	Approuvé
Titre n° 152 en 2021	Cantine 2 enfants	5,00 €	Approuvé

Pour un montant total de 716,96 euros.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les créances éteintes (article 6542) suivantes :

NOM	Objet de la créance	Montant	Décision du Conseil Municipal
Titre n° 1475 en 2016	Occupation du domaine public	288,75 €	Approuvé
Titre n° 1439 en 2017	Occupation du domaine public	205,63 €	Approuvé
Titre n° 708 en 2022	Participation classe de neige	60,00 €	Approuvé
Titre n° 658 en 2023	Participation classe de neige	180,00 €	Approuvé

Pour un montant total de 734,38 euros.

Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,

Didier BOQUET